



IEDOM/IEOM - Portefeuille de valeurs mobilières et d'assurances-vie

I_VALMPTF

Novembre 2021

Présentation

Le tableau — I_VALMPTF— recense les valeurs mobilières (actions, obligations, OPC monétaires, OPC non monétaires) et les contrats d'assurance-vie souscrits par la clientèle auprès du déclarant, la collecte étant faite pour le compte propre du déclarant ou pour compte de tiers.

Contenu

Les différents postes sont valorisés à la valeur de marché des sous-jacents concernés à la date d'arrêté.

Règles de remise

Établissements remettants

Tous les établissements listés dans l'annexe 6 de la décision 2021-01¹ ayant un guichet bancaire dans l'un des huit départements ou collectivités d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon) ou des trois collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna) remettent ce tableau.

Territorialité

Ce tableau est établi pour chaque zone d'activité suivante : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna.

Monnaie

Ce tableau est servi toutes monnaies réunies (en contre-valeur euros ou francs CFP selon la localisation du siège social du remettant). Les montants concernent les opérations faites en euros et en devises (franc CFP inclus).

Périodicité et délais de remise

Remise trimestrielle au plus tard le dernier jour du mois qui suit la date d'arrêté.

¹ « Décision 2021-01 du 21 avril 2021 relative à la collecte et au contrôle d'informations statistiques requises des établissements de crédit et des autres intermédiaires financiers », décision du gouverneur de la Banque de France, annexe 6, paragraphe 1.